

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

Le 7 février 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	A
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEMESLE	Jean	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	Procuration à D. COUTANCEAU
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	Procuration à N. PIGASSE
MASTELLOTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	A	POISSON	Jean-Marc	Secrétaire de Séance
GUILLOIN	Sandra	Procuration à M. PFEIFFER	WLASNIAK	Philippe	Procuration à N. PIGASSE
LAINÉ	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Aucune observation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022.

N° 1 – DONATION CHALLE
CESSION D'UN APPARTEMENT

M. MASTELLOTO explique que par envoi du 2 février 2022, une offre d'achat pour le bien situé à Paris 15^{ème} – 35 rue Malar, Bâtiment SEGUR, a été déposée par M. Pedro BENDETOWICZ, pour une montant de 465 000 Euros, répartis comme suit :

- 30 000 € pour la place de parking
- 435 000 € pour l'appartement et sa cave.

Il est précisé que ce montant inclut les frais d'agence, à la charge du vendeur, pour un montant de 22 000 €.

France Domaine a estimé ce bien à 432 000 € en avril 2021.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la cession du studio situé 35 rue Malar (studio-cave et place de parking), au prix de 465 000 €, y compris frais d'agence d'un montant de 22 000 €, soit 443 000 € net vendeur.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession du bien aux conditions exposées
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces s'y rapportant
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Petites Villes de Demain

M. le Maire annonce la constitution d'un groupe de travail chargé du suivi du contrat Petites Villes de Demain.

H. GUILLOTTE, J. LEMESLE, J. HENNEQUIN, M. PFEIFFER, A. LEGRAVEREND, P. BESSIN, D. LEBRETON, I. BOUYER-MAUPAS et D. CAVELLE se sont déclarés intéressés.

M. le Maire valide le groupe de travail ainsi constitué et annonce que la première réunion aura lieu le jeudi 24 février 2022 à 10 h 00 à l'Espace Culturel.

Centre Nautique Laurent Bourgnon

M. le Maire explique que les travaux prévus à l'école de voile suite au sinistre, ne sont pas encore commencés. Toutefois, après contacts avec les différents organismes, les choses devraient évoluer rapidement pour permettre une reprise des activités dans des conditions acceptables.

COVID

M. le Maire rend compte des dernières informations de l'ARS : la situation sanitaire reste grave.

Il insiste sur la nécessité de maintenir les « gestes barrières » autant que possible.

Mme LE THIMONNIER ajoute que la situation tend à s'améliorer au collège et reste stable à l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Pour extrait conforme, le 8 février 2022

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Marc POISSON

Le Maire,

Christian DUTERTRE

